

Chers clients,

La fiche signalétique (FS) ci-jointe a été rédigée par le fournisseur du produit que vous avez acheté par l'intermédiaire de l'une de nos divisions. Nous avons utilisé le document électronique fourni par le fabricant ou numérisé une copie papier afin de créer un fichier pour notre système automatisé de livraison de FS.

Toutes les déclarations, informations techniques et recommandations qui y figurent ont été rédigées par le fabricant du produit. Zep Inc. n'a pas vérifié si les informations étaient exactes et complètes et ne peut dès lors en garantir la justesse. Nous mettons à la disposition de nos clients les FS des fournisseurs afin de les aider dans leurs efforts de conformité. Le document joint est conforme avec l'une des exigences réglementaires du pays concerné mentionnées ci-dessous :

La norme OSHA Hazard Communication Standard (aux États-Unis) Le Règlement sur les produits dangereux (au Canada)

Nous avons fait tous les efforts possibles pour produire l'ensemble des informations préparées par le fabricant. Nous ne pouvons cependant pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles ces informations seront utilisées. Si vous avez des questions au sujet des informations figurant sur la FS, veuillez contacter l'entreprise dont le nom est indiqué sur le document.

Zep Inc. n'assume aucune responsabilité pour les pertes ou dommages résultant de l'utilisation ou de la manipulation inadéquate de ce produit, de combinaisons de produits incompatibles ou du non-respect des instructions, des avertissements et des recommandations apparaissant sur l'étiquette ou la FS du produit rédigées par le fabricant.

Sincères salutations,

Équipe de gérance de produits Zep Inc.

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit B54001 BVT FLORAL BOUQUET- DEODORIZER

Autres moyens d'identification

Code du produit 1000016675

Usage recommandé Désodorisant

Restrictions d'utilisation Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société ACUITY HOLDINGS INC. dba AMREP

Adresse 11627 178 STREET NW

EDMONTON, AB T5S 1N6

Canada

Téléphone Assistance générale 1-905 669-9876

Courriel Non disponible.

Numéro de téléphone Emergency - US 1-866-836-8855

d'urgence

Emergency - Outside US 1-952-852-4646

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Aérosols inflammables Catégorie 1

Dangers pour la santé Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Aérosol extrêmement inflammable.

Conseil de prudence

Prévention Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres

sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Intervention Se laver les mains après l'usage.

Stockage Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 3

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 3

long terme

Autres dangers Aucuns connus.

Renseignements Aucune.

supplémentaires

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimiqueNom commun et synonymesNuméro d'enregistrement CAS%Isobutane75-28-570.384

Dénomination chimique Nom commun et synonymes		Numéro d'enregistrement CAS	%	
Propane		74-98-6	12.616	
Alcool isopropylique		67-63-0	1.999	
Méthacrylate de lauryle		142-90-5	0.175	
Autres composés sous les nivea	ux déclarables		14.82608	

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Si des symptômes se développent, mettre la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les

symptômes persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Traiter de façon symptomatique.

Informations générales S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Eau pulvérisée. Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Aérosol niveau 3.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'ex Composants	Туре	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	STEL	1000 ppm
Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod	de de l'hygiène et de la sécurif	té au travail, Annexe 1, Tableau 2)
Composants	Туре	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m3
		400 ppm
	TWA	492 mg/m3
		200 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm
Canada. LEMT pour la Colombie-l chimiques, Réglementation sur la		l'exposition en milieu de travail pour les substances 16/97, ainsi modifiée
Composants	Туре	Valeur
Alcool isopropylique (CAS	OTEL	400 mmm
	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
67-63-0)	TWA	200 ppm
67-63-0) Canada. LEMT de Manitoba (Règl	TWA	200 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règl Composants Alcool isopropylique (CAS	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc	200 ppm :urité et l'hygiène du travail)
Canada. LEMT de Manitoba (Règl Composants Alcool isopropylique (CAS	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc Type	200 ppm curité et l'hygiène du travail) Valeur
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc Type STEL	200 ppm curité et l'hygiène du travail) Valeur 400 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc Type STEL TWA STEL	200 ppm surité et l'hygiène du travail) Valeur 400 ppm 200 ppm 1000 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc Type STEL TWA STEL	200 ppm surité et l'hygiène du travail) Valeur 400 ppm 200 ppm 1000 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Alcool isopropylique (CAS	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc Type STEL TWA STEL ontrôle de l'exposition à des ag	200 ppm surité et l'hygiène du travail) Valeur 400 ppm 200 ppm 1000 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Alcool isopropylique (CAS	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc Type STEL TWA STEL ontrôle de l'exposition à des ag	200 ppm surité et l'hygiène du travail) Valeur 400 ppm 200 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur
Canada. LEMT de Manitoba (Règli Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5)	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc Type STEL TWA STEL ontrôle de l'exposition à des ag Type STEL	200 ppm surité et l'hygiène du travail) Valeur 400 ppm 200 ppm 1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur 400 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc Type STEL TWA STEL ontrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA TWA	200 ppm surité et l'hygiène du travail) Valeur 400 ppm 200 ppm 1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur 400 ppm 200 ppm 200 ppm 800 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5) Canada. LEMT du Québec, (Minis	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc Type STEL TWA STEL ontrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA TWA	200 ppm surité et l'hygiène du travail) Valeur 400 ppm 200 ppm 1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur 400 ppm 200 ppm 200 ppm 800 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc Type STEL TWA STEL ontrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA TWA TWA	200 ppm surité et l'hygiène du travail) Valeur 400 ppm 200 ppm 1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur 400 ppm 200 ppm 200 ppm 800 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants Alcool isopropylique (CAS	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc Type STEL TWA STEL ontrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA TWA TWA TWA tère du Travail. Règlement sur	200 ppm surité et l'hygiène du travail) Valeur 400 ppm 200 ppm 1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur 400 ppm 200 ppm 200 ppm 800 ppm 800 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co Composants Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Isobutane (CAS 75-28-5) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants Alcool isopropylique (CAS	TWA ement 217/2006, Loi sur la séc Type STEL TWA STEL ontrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA TWA TWA TWA tère du Travail. Règlement sur	200 ppm surité et l'hygiène du travail) Valeur 400 ppm 200 ppm 1000 ppm 1000 ppm 400 ppm 200 ppm 200 ppm 400 ppm 4100 ppm 200 ppm 200 ppm 800 ppm 800 ppm 11 a qualité du milieu de travail) Valeur 1230 mg/m3

Nom du produit: B54001 BVT FLORAL BOUQUET- DEODORIZER

SDS CANADA

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) Composants Valeur Type

Propane (CAS 74-98-6) TWA 1800 mg/m3 1000 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillo n	Temps d'échantillonnag e
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent

être indiqués par le fournisseur de gants.

Porter un vêtement de protection approprié. Autre

Protection respiratoire Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les

vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer.

Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les

contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Gaz. **Forme** Aérosol

Couleur Non disponible. Non disponible. Odeur Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. Non disponible. Point de fusion et point de

congélation

Point initial d'ébullition et

23.53 °C (74.36 °F) estimation

domaine d'ébullition

Point d'éclair -73.0 °C (-99.4 °F) Propulseur estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

4 % estimation

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -12 % estimation

supérieure (%)

SDS CANADA

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Tension de vapeur

80.16 psig @70F estimation

Non disponible. Densité de vapeur Densité relative Non disponible.

Solubilité

Non disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température 446.18 °C (835.13 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Chaleur de combustion

(NFPA 30B)

39.16 kJ/g estimation

Propriétés comburantes Pourcentage de matières

Non oxydant. 97 % estimation

volatiles

Densité

0.578 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. Conditions à éviter Matériaux incompatibles Les agents oxydants forts. Nitrates. Fluor Chlore

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation. Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu. Contact avec la peau Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants Espèces Résultats d'épreuves Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) <u>Aiguë</u> Cutané **DL50** Lapin 16.4 ml/kg, 24 heures Inhalation CL50 Rat > 10000 ppm, 6 heures

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Nom du produit: B54001 BVT FLORAL BOUQUET- DEODORIZER

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Orale		
DL50	Rat	5.84 g/kg
Isobutane (CAS 75-28-5)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
Méthacrylate de lauryle (CAS	142-90-5)	
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
		658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

2-propanol (CAS 67-63-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration Peu probable du fait de la forme du produit.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

Aquatique

Algues IC50 1000.0001 mg/L, 72 heures Algues

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves	
Crustacés	CE50	Daphnia	13299 mg/L, 48 heures	
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures	

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Alcool isopropylique 0.05 Isobutane 2.76 Propane 2.36

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la

substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les

conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément à

toutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit

peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements Emballages contaminés

sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1950

Désignation officielle de

transport de l'ONU

AÉROSOLS, inflammables

Classe de danger relative au transport

Classe 2 1 Danger subsidiaire

Groupe d'emballage Sans objet.

Dangers environnementaux D

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

This product meets the exemption requirements and may be shipped as a limited quantity.

IATA

UN1950 **UN number**

UN proper shipping name Aerosols, flammable

Transport hazard class(es)

Class 2.1 Subsidiary risk 2.1 Label(s)

Not applicable. Packing group

Environmental hazards No. **ERG Code** 10L

SDS CANADA

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety

instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only

Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN1950 UN proper shipping name AEROSOLS

Transport hazard class(es)

Class 2.1 Subsidiary risk -Label(s) None

Packing group Not applicable.

Environmental hazards

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety

instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Sans objet.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réalementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

In

nventaires Internationaux		
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non

Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Non

Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Non

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques Non

(PICCS)

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

16. Renseignements divers

Date de publication 24-Mai-2017

Version n° 01

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.